



Edito : Quelle rentrée ! - Appréciation finale de la valeur professionnelle : Comment contester ? - Appel à la grève ? - AG FNEC-FP-FO et Conseils départementaux - Tropicalisation - Brèves : CAPPEI, AESH, Admission à la retraite, Devenir DDFPT.

### Quelle rentrée !

Pour la Rectrice, comme d'ailleurs pour le MEN et pour la Ministre déléguée, cette rentrée s'est relativement bien passée. Mais qui peut y croire ?

A Bordeaux, nous savons que la DPE6, le service chargé de l'affectation des contractuels, est toujours au travail... Oui, des postes sont encore vacants. La chef de bureau adjointe (également en charge des PLP STi) et quelques autres gestionnaires, comme par exemple celle qui était en charge de l'affectation des collègues en Biotechnologie, de retour de vacances, ont quitté le service. Bien évidemment, tous ces agents ont été remplacés et nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux, mais il est facile de comprendre que ces changements compliquent la tâche de la DPE6... Et les premières victimes sont nos collègues contractuels, parfois en CDI, qui attendent encore, 10 jours après la rentrée, de savoir où ils feront leur année scolaire...

Nous savons également que la DAFPIC, accompagnée de certains inspecteurs, est en train de faire le tour des établissements pour lesquels il est prévu une modification de la carte des formations. Pour dire les choses simplement, comme la carte se construit à peu près à moyens constants et qu'un nouveau LPO va ouvrir à Créon à la rentrée 2023, alors l'autorité académique cherche à supprimer des formations

dans l'académie. A noter que nous avons effectivement demandé que la DAFPIC se déplace dans les EPLE concernés, car nous avons connu des années scolaires où les projets de fermetures étaient découverts le jour du groupe de travail préparatoire au Comité Technique Académique siégeant sur le sujet. Cependant, visiblement, ce sont les chefs d'établissement qui décident qui est associé à la réunion avec la DAFPIC... Nous vous invitons donc à vous renseigner auprès de votre chef d'établissement. Oui, c'est important, car plus tôt nous serons au courant des projets et plus tôt nous pourrons tous travailler à contrer les projets de fermeture.

En attendant, notre organisation syndicale continue d'avancer. Et pour faire le point sur les conditions de rentrée, ainsi que pour porter nos revendications, nous avons demandé une audience à La Rectrice. Nous serons reçus par le Secrétaire Général du Rectorat et par le DRRH de l'académie le jeudi 15 septembre prochain. Nous avons donc besoin de vous tous pour faire un point rapide sur la situation dans l'académie, notamment sur les besoins en enseignants qui ne seraient pas encore pourvus.

C'est pourquoi nous vous invitons à répondre au questionnaire suivant :

<https://forms.gle/m2HLor8Xz7MbLXXLA>

Nous comptons sur vous, vous pouvez compter sur le SNETAA-FO !

EM

## Appréciation finale de la valeur professionnelle : Comment contester ?

Les collègues qui ont eu un rendez-vous de carrière l'année dernière (2021-2022) sont en train de recevoir l'appréciation finale de la Rectrice.

Certains d'entre-eux sont étonnés de ne pas avoir un avis « Excellent », alors que c'est bien cet avis qui apparaît le plus souvent dans la grille d'évaluation. Et sans un avis « excellent », il n'y a quasiment aucun espoir de gagner un an (échelon 6 ou 8) ou d'être promu à la HC avec un peu d'avance...

D'autres ont un avis « à consolider ». Evidemment, ceux-là n'auront pas d'accélération de carrière. Mais plus embêtant pour eux, s'il garde cette appréciation, alors l'autorité académique va leur proposer un tutorat... Tutorat qu'il ne faudra pas refuser sous peine d'être très rapidement la cible d'un licenciement pour insuffisance professionnelle.

Nous vous l'avons écrit les années passées, il s'agit d'une appréciation totalement individualisée dont les critères de base varient d'une personne à l'autre. Oui, il s'agit bien d'une évaluation totalement arbitraire ! Et il n'y a absolument pas de prise en compte de l'ensemble de la carrière...

**Nous invitons tous ceux qui estiment mériter une meilleure appréciation finale à contester. Oui, même s'il y a peu d'espoir que votre appréciation finale soit révisée, ne pas faire de recours signifie aussi que vous acceptez le système du PPCR...**

Voici la marche à suivre en 3 étapes :

1) Dès réception de l'appréciation finale, vous avez 30 jours pour formuler par écrit un recours en révision de l'appréciation finale de la valeur professionnelle adressée à Madame La Rectrice. Vous devez le formuler clairement en objet et motiver votre demande en prenant appui sur vos évaluations et carrière. La DPE nous dit que la demande doit être adressée par courriel à l'adresse [rendezvousdecARRIERE@ac-bordeaux.fr](mailto:rendezvousdecARRIERE@ac-bordeaux.fr) en indiquant bien dans le titre du message « Demande révision RDVC 2021 Nom Prénom Discipline ». N'oubliez pas de mettre en copie « [ce.dpe@ac-bordeaux.fr](mailto:ce.dpe@ac-bordeaux.fr) » et « [contact@snetaa-bordeaux.fr](mailto:contact@snetaa-bordeaux.fr) ».

2) L'administration dispose de 30 jours pour vous répondre. Faute de réponse explicite, son silence est considéré comme un refus implicite de réviser l'évaluation.

3) Passé ce délai ou dès réception de la réponse, vous disposez à nouveau de 30 jours pour demander à la Rectrice la saisine de la CAPA pour qu'elle se prononce et demande la révision de votre appréciation. Vous devrez alors faire parvenir votre dossier au SNETAA-FO le plus vite possible pour que nous préparions votre défense.

Après, pour ceux qui n'auront toujours pas obtenu satisfaction, viendra le temps d'un éventuel recours au tribunal administratif. Mais ne nous leurrions pas, sans erreur administrative flagrante, il n'y a pas de raison qu'un juge revienne sur ces décisions. Dans tous les cas, si vous estimez que votre appréciation ne reflète pas l'engagement, le travail et les efforts consentis durant votre carrière, n'hésitez pas à demander une révision. C'est un droit et vous pouvez compter sur le SNETAA-FO pour vous défendre !



## Appel à la grève ?

Après avoir participé à l'intersyndicale nationale, FO a constaté qu'un grand nombre d'associations et de partis politiques étaient associés à cet appel de la CGT.

Fidèle à ses principes d'indépendance et de liberté d'action, la confédération FO a donc **décidé de ne pas participer et de ne pas appeler à la mobilisation annoncée du 29 septembre.**

En revanche, une journée de mobilisation européenne est en préparation pour la première quinzaine d'octobre, avec pour principale revendication l'augmentation des salaires et la lutte contre l'inflation. La date sera fixée lors du comité directeur de la confédération européenne des syndicats (CES) le 13 septembre. Plusieurs organisations présentes à l'intersyndicale ont déjà manifesté leur intérêt pour cette future journée d'action.

A noter également que l'intersyndicale de la Voie Pro considère que l'inquiétude est réelle en cette rentrée et que les annonces présidentielles laissent planer une menace forte pour l'avenir des lycées professionnels, des PLP et des élèves de la voie professionnelle au sein du Service Public d'Éducation (**communiqué de l'intersyndicale Voie Pro**). Nous devrions d'ailleurs avoir des annonces officielles sur la réforme de la Voie Pro dès ce mardi en direct d'un lycée professionnel de l'académie de Nantes...






Il semble désormais évident qu'il sera nécessaire d'avoir une forte mobilisation pour le mois d'octobre si on veut sauver nos LP, notre statut et ne pas devenir tous des formateurs en CFA.

Mais serons-nous capables de nous mobiliser massivement en évitant les journées de grève « saute-moutons » ou les grèves d'une journée par mois ?

## AG FNEC-FP-FO et Conseils départementaux

Comme chaque année, nous organisons des Assemblées Générales départementales des syndicats (SNETAA-FO, SNFOLC, SNUDI-FO, SPASEEN-FO, iD-FO ) de notre fédération, la FNEC FP-FO (Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture et de la Formation Professionnelle) au cours desquelles nous rencontrons des collègues de tous les autres corps : Professeurs des écoles, Certifiés, Agrégés, Personnels administratifs, Chefs d'établissement, AED, AESH, etc. Dans la seconde partie de la journée, nous tenons nos Conseils Départementaux pour échanger et travailler plus spécifiquement sur la Voie Professionnelle. Et en cette rentrée, vu le contexte, il est certainement encore plus important que d'habitude d'y participer.

Nous commencerons la semaine du 26 septembre. A vos agendas ! Merci de vous inscrire en choisissant le bon lien :

-  AG Dordogne, le lundi 26 septembre à Périgueux : <https://forms.gle/Zkg9yQcqHg5Kvqjr6>
-  AG Landes, le mardi 27 septembre à Mont-De-Marsan : <https://forms.gle/qvrSTDnuBbLvPvNz6>
-  AG Pyrénées Atlantiques, le jeudi 29 septembre à Pau : <https://forms.gle/44G1e5P98NPU6cGF6>
-  AG Lot & Garonne, le mardi 4 octobre à Agen : <https://forms.gle/huvZGnCTgLjdy5Vh9>
-  AG Gironde, le lundi 17 octobre à Bordeaux : Inscription à venir.

Vous recevrez ensuite votre convocation.

## Tropicalisation

Observer ce qu'il se produit dans les pays de ce qu'on appelait autrefois le Tiers Monde pourrait peut-être nous aider à comprendre ce qu'il se passe ici et maintenant.

Depuis plusieurs années déjà, il émerge dans nombre de ces pays des mouvements sociaux d'enseignants contractuels, comme au Maroc où ces derniers sont fortement mobilisés (et violemment réprimés) depuis maintenant 5 ans. A partir de 2016 les différents gouvernements les ont embauchés par milliers profitant du taux très élevé de chômage des jeunes diplômés, leur nombre atteint à présent plus du tiers des effectifs. Mal payés et précarisés ils exigent leur rattachement à la fonction publique d'État. Au Sénégal leur statut devenant la norme ils représentent maintenant plus de la moitié des enseignants autrefois tous fonctionnaires jusqu'en 1995. En Côte d'Ivoire et au Cameroun ils s'enfoncent dans la précarité et la misère...

Ainsi le statut d'enseignant contractuel après être apparu et s'être généralisé dans de si nombreux pays pauvres qui ont en quelque sorte servi de laboratoires tend maintenant à s'imposer dans les contrées riches et ce n'est pas dû au hasard. Le FMI n'y est pas pour rien et la Banque Mondiale recommande depuis des années le transfert de la responsabilité de recruter et de gérer les enseignants aux parents d'élèves et aux « communautés » tout en préconisant la mise en place du statut de contractuel (Clara Fontevilla et Anthony Verger « The World's Bank's doublespeak on teachers »).

Certes la France ne dépend pas du financement par ces institutions mais leurs avis sont prescripteurs et quand on sait qu'un enseignant titulaire est rémunéré en moyenne environ 2500 euros nets et un contractuel 1700 on comprendra l'intérêt financier, sans parler du statut précaire pour les CDD... Ils représentent déjà 8,3 % des enseignants. On rappellera que cette proportion a augmenté de plus de 25 % en dix ans et qu'en 2020 la proportion d'enseignants et de personnels non enseignants non titulaires était de 22 %, que la Cour des Comptes juge cette situation structurelle et indispensable et que le fonctionnaire d'Etat devient une espèce de plus en plus menacée et isolée. D'où la question suivante qu'on peut légitimement se poser, la perte d'attractivité du métier et le recours croissant aux contractuels doivent-ils être imputés à l'incurie et au manque de vision à long terme pour le bien de tous de ceux qui mènent les politiques publiques ou à une volonté délibérée ? Surtout quand on apprend que dans certaines académies un contractuel arrive à gagner plus qu'un titulaire débutant (mais avec des perspectives d'évolution bien moindres) ! Dans ce cas la vision à long terme existerait bien mais avec l'objectif inavoué d'une privatisation de l'Education à la fin du processus, au profit d'acteurs privés qui ont déjà mis le pied dans la porte laissée entrouverte, que ce soit pour ce qui concerne l'intendance ou même les outils pédagogiques. Chacun se fera son opinion.

Quand on nous parle de la tropicalisation du Monde et de la tiers-mondialisation de la France...

**Philippe Chasseuil**

# Brèves

## CAPPEI :

Une préparation CAPPEI sera mise en œuvre par le pôle École inclusive de l'académie de Bordeaux à compter du 16 novembre 2022. La date butoir pour déposer sa candidature est le 12 octobre à 12h. Pour plus de précision, **voir la note de service** en ligne sur notre site Internet. **Concernant la VAEP, voir également la note de service.**

Une réunion d'information sera organisée en visio le mercredi 5 octobre de 14h à 16h.

## AESH :

Le SNETAA-FO co-organise avec le SNUDI-FO du Lot & Garonne, un stage à destination des AESH, avec un « spécialiste » des questions liées à leur fonction. Lors de ce stage seront abordés : les droits des AESH, le contrat de travail, le salaire, le PIAL, les questions individuelles, les actions à mener, etc. Pour s'inscrire, contactez Lætitia au 06 73 88 69 41. La demande d'absence devra être déposée au plus tard le 20 septembre.

## Admission à la retraite - Rentrée scolaire 2023 :

Les personnels titulaires qui souhaitent cesser leur activité à partir de la rentrée scolaire de septembre 2023, doivent effectuer leur demande de retraite en ligne via le formulaire dématérialisé accessible depuis le site de l'ENSAP. Ils recevront alors une « demande de radiation des cadres » à imprimer, compléter, signer et à envoyer au Rectorat de Bordeaux avant le 14 octobre 2022. Vous pouvez retrouver la **circulaire académique ainsi que toutes les annexes** sur notre site Internet.

## Devenir DDFPT ? :

Les enseignants éligibles désirant faire acte de candidature à la fonction de DDFPT doivent commencer par déposer un dossier afin d'obtenir une habilitation valable 3 ans. Ce dossier doit être adressé à la DAFPIC avant le vendredi 16 septembre 2022, uniquement sous forme numérique : [ce.dafpic@ac-bordeaux.fr](mailto:ce.dafpic@ac-bordeaux.fr).

Voir la « Note aux S1 » du 4 juillet.



# Agenda

## Lundi 26 septembre

AG FNEC-FP-FO de la Dordogne et Conseil départemental du SNETAA à Périgueux

## Mardi 27 septembre

AG FNEC-FP-FO des Landes et Conseil départemental du SNETAA à Mont-De-Marsan

## Jeudi 29 septembre

AG FNEC-FP-FO des Pyrénées Atlantiques et Conseil départemental du SNETAA à Pau

## Mardi 4 octobre

AG FNEC-FP-FO du Lot & Garonne et Conseil départemental du SNETAA à Agen

## Lundi 17 octobre

AG FNEC-FP-FO de la Gironde et Conseil départemental du SNETAA à Bordeaux